

**Bureau du 17 septembre 2007**

**Décision n° B-2007-5465**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier Saint Jean - Etude de faisabilité de la déclinaison pré-opérationnelle du projet prospectif Saint Jean - Autorisation de signer le marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial centre

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine et la ville de Villeurbanne ont souhaité mettre en place, sur le territoire du quartier Saint Jean à Villeurbanne, des missions d'études pour aboutir à un projet de développement cohérent du quartier.

Dans ce cadre, par décision n° B-2007-4985 en date du 26 février 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations d'étude de faisabilité de la déclinaison pré-opérationnelle du projet prospectif Saint Jean à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 21 juin 2007, a classé les offres et choisi celle du groupement ICC-Sept pour un montant de 55 688,75 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour l'étude de faisabilité de la déclinaison pré-opérationnelle du projet prospectif Saint Jean à Villeurbanne et tous les actes contractuels y afférents avec le groupement ICC-Sept pour un montant de 55 688,75 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 854.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,